

- M -

### ENTENTE AVEC LES MÉDECINS SPÉCIALISTES

#### 3. Enveloppe budgétaire globale prédéterminée

3.1 L'enveloppe budgétaire globale, en tenant compte des montants prévus à l'article 1 ci-dessus et en incluant le redressement prévu pour tenir compte de l'évolution de la pratique médicale, est déterminée sur une base annuelle, pour chacune des périodes d'application suivantes :

- c) 4 683,5 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018;
- d) 4 892,1 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019;



+ 208,6 MS

### BUDGET DES DÉPENSES 2018-2019 - CRÉDITS DES MINISTÈRES

#### Programme 4 Régie de l'assurance maladie du Québec

(en milliers de dollars)

Éléments	Budget de dépenses 2018-2019	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2018-2019	Crédits 2017-2018
1. Services médicaux	7 655 507,8	-	-	7 655 507,8	7 611 000,0

+ 44,5 MS

